

Fiche de données de sécurité

selon Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'édition : 25 mars 2014

Version 6

Date de révision : 14 janvier 2021

R.G.3

1. Identification de substance/préparation et de la société/entreprise

**Utilisation de la substance/
de la préparation**

Solvant de rinçage après nettoyage au R.G.1

**Identification de la
société/entreprise**

Savonnerie du Léman Christian Cottet
ch. de Prévenoge 2
1024 Ecublens
Tél: 0041 21 691 39 34
e-mail: ccsavonnier@gmail.com

Téléphone en cas d'urgence

145 (Tox Center) **Swiss**

2. Identification des dangers



EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE (SGH 02)

Peut prendre feu au contact d'une flamme ou d'une étincelle, en cas de choc ou de frottements, sous l'effet de la chaleur, au contact de l'air ou de l'eau. Susceptible de s'enflammer spontanément s'il n'est pas stocké correctement.

ATTENTION DANGEREUX (SGH 07)

Peut causer des irritations cutanées, des allergies, des eczémas ou une somnolence. Intoxication possible dès le premier contact avec le produit.

R.G.3

Date d'édition : 25 mars 2014

Date de révision : 14 janvier 2021

Version 6

DANGEREUX POUR LA SANTÉ (SGH 08)

Peut endommager certains organes. Susceptible de porter gravement atteinte à la santé, immédiatement ou à long terme, de provoquer un cancer, d'endommager le patrimoine génétique ou d'affecter la fertilité ou le développement. Peut être mortel en cas de pénétration dans les voies respiratoires.

DANGEREUX POUR LE MILIEU AQUATIQUE (SGH 09)

Peut nuire, en faibles quantités déjà, aux organismes aquatiques (poissons, insectes et plantes), immédiatement ou à long terme.

Mention de danger

H225 : Liquide et vapeurs très inflammable.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 : Éviter de respirer les vapeurs.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304 + P3340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

3. Composition, information sur les composants

Caractéristiques chimiques

Mélange d'hydrocarbures aliphatiques et cycloaliphatiques dans le domaine C7-C9.

Composants		Symboles SGH	Phrase risque	CAS	No CE
Naphtha (petroleum), hydrotreated light	≤ 100%	O2.07.08.09	H225-H304-H315-H336-H411	64742-49-0	265-151-9

4. Premiers secours

Indications générales :

Sortir les sujets de la zone dangereuse.
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher la personne en position latérale de sécurité et appeler d'urgence un médecin. Recourir si besoin à la respiration artificielle.

Après contact avec la peau :

Rincer immédiatement à grande eau. Tamponner au propylène glycol 400. Recourir à un avis médical si une irritation apparaît.

Après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes au moins et consulter un médecin.
Protéger l'œil intact.

Après ingestion :

NE PAS faire vomir. En cas d'inconscience, coucher la personne en position latérale de sécurité et appeler d'urgence un médecin.

Indications destinées au médecin :

Les symptômes suivants peuvent apparaître :

Migraine
Vertige
Nausée
Perte de conscience

5. Mesure de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction :

Eau, poudres, gaz carbonique, du sable/ de la mousse résistant à l'alcool/ du produit chimique pour l'extinction.
Adapter les mesures de protection à la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Dangers particuliers des produits de décomposition thermique ou des gaz dégagés

Peut être dégagé en cas d'incendie :

- Monoxyde de carbone

R.G.3

Date d'édition : 25 mars 2014

Date de révision : 14 janvier 2021

Version 6

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Equipement spécial de sécurité :

Porter appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection total.

Autres indications :

Rafraîchir les emballages en les arrosant d'eau.

6. Mesure à prendre en cas de rejet accidentel

Mesures générales :

Eviter la dispersion du produit dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Utiliser des absorbants et les éliminer selon le chapitre 13.

Précautions individuelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Absorber le produit répandu et éliminer l'absorbant souillé selon le chapitre 13.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

7. Manipulation et stockage

Manipulation :

Ouvrir et manipuler les emballages avec précaution. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévention des incendies et des explosions :

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Enlever toute source d'ignition. Ne pas fumer. Le mélange peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors de transvasements. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante. Danger d'explosion lors de pénétration dans les égouts.

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Stocker dans une zone anti-feu.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Travailleurs, Exposition chronique, Effets systémiques, contact avec la peau : 733 mg/kg bw /jour

Travailleurs, Exposition chronique, Effets systémiques, inhalation: 2035 mg/m³

Exposition chronique, Effets systémiques, ingestion : 699 mg/kg bw /jour

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas inhaler les vapeurs, les gaz et les aérosols.

Équipement de protection individuel :

Protection des yeux/du visage :

Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection des mains : Gants résistant aux solvants.

Matériel : Caoutchouc nitrile Épaisseur du gant : 0,35 mm
Caoutchouc de fluor Épaisseur du gant : 0,40 mm

Protection respiratoire :

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type AXBEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection du corps :

Vêtement de protection résistant aux solvants. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, tenue de protection antistatique ignifuge, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile). En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Conseils du généraux :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. Propriétés physiques et chimiques

Indications générales

Forme :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	d'essence

Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé.
Point d'ébullition :	40 - 60 °C (Point initial et intervalle d'ébullition)

Point d'éclair < -30 °C - coupelle fermée

Inflammabilité (solide, gazeux) non déterminé.

Auto-inflammation : 245 °C

Limites d'explosivité : Limite d'explosivité, supérieure: 8,0 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure: 1,0 %(V)

Pression de vapeur à 20°C : 35 hPa

Densité à 20°C : 0,65 g/cm³

Solubilité dans l'eau : <0.01 g/l. (pratiquement insoluble)

Valeur du pH à 20°C : non déterminé.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité :
donnée non disponible.

Stabilité chimique :
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter :
Chaleur, flammes et étincelles. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Substances à éviter : Oxydants forts.

Produit de décomposition dangereux : se référer au chapitre 5

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - rat - > 2.000 mg/kg

CL50 Inhalation - rat - 4 h - 54 mg/l

DL50 Dermale - lapin - 4.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

irritation modérée de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

donnée non disponible

Cancérogénicité

donnée non disponible

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

donnée non disponible.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

RTECS: donnée non disponible.

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

12. Informations écologiques

Effets écotoxiques :

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Mobilité et potentiel de bio accumulation :

Donnée non disponible

Effets écotoxiques, toxicité aquatique :

Toxicité aiguë poisson CL50 : <10 mg/l.

R.G.3

Date d'édition : 25 mars 2014

Date de révision : 14 janvier 2021

Version 6

Toxicité pour la dephnie et les autres
Invertébré aquatiques CE50 : <10 mg/l.
Toxicité pour les algues CI 50 : <100 mg/l.
Toxicité pour les bactéries CE50 : <10 mg/l.

Remarque :

La substance est très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer le nappe phréatique, les eaux de surface ou les canalisations.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit

Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration mais faire très attention en allumant puisque ce produit est hautement inflammable. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU

ADR/RID: 1268

IMDG: 1268

IATA: 1268

Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. (Hydrocarbon mixture C5-C8 Aliphates)

IMDG: PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S. (Hydrocarbon mixture C5-C8 Aliphates)

IATA: Petroleum distillates, n.o.s.

Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 3

IMDG : 3

IATA: 3

Groupe d'emballage

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui

IMDG Marine pollutant: yes

IATA: no

15. Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1272/2008

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information sur les législations nationales

Seuils quantitatifs OPAM : 2.000 kg (réglée par RS814.012 Ann. 1 ch.3)
Ordonnance sur la protection de l'air : OPair (CH): Chap. 72 - classe 3

Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16. Autres données

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Utilisation recommandée

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H225 : Liquide et vapeurs très inflammable.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.

Produit aux normes REACH selon article 31 du règlement 1907/2006

HS - Code douanier 2207-20 / N° CPID (OFSP) : 503217-58

Service établissant la fiche technique : Savonnerie du Léman.